



République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

Réf. : AW/AV

DECISION DU MAIRE

Nous Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article N° 2122-22,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération n°23D031 en date du 26 juin 2023,

Vu la demande formulée par Madame Laurence Dupayage,

DECIDONS

25DM023

OBJET

**Concert de
l'Orchestre
National de Lille le
20.12.2025
Fixation de tarif**

Article 1^{er} : Il est organisé le 20.12.2025 à 20 Heures, Salle Polyvalente, un grand concert public. Un contrat d'engagement est signé avec Madame Nathalie VAN VLIET représentant l'association **Orchestre National de Lille.**

Article 2 : Le tarif des entrées est fixé à 15 € (tarif unique)

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et rendu exécutoire à Dainville, le 26/06/2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#